

Image not found or type unknown



Droits de succession en thailande

Par **micHEL**, le **01/02/2009 à 10:33**

je suis marie avec 1 thailandaise depuis 5 ans(sans contrat de mariage) et nous projetons de construire 1 maison en thailande sur 1 des ses terrains avec mes deniers.J'aimerai savoir en cas de deces de mon epouse si je peux rester dans la maison sachant qu'elle a 1 fils qu'elle a eu avant notre union.et qu'es-ce qu'il faut faire pour me proteger.rnMerci de vos reponses